



## Rachat article 82 et 83

-----  
Par victor 64

bonsoir j ai cédé les parts de mon entreprise il y a neuf ans j ai donc démissionné de mon poste de pdg .A ce jour et depuis 9 ans je n ai ni mandat social ni contrat de travail je souhaite donc procéder au rachat de mes contrats articles 82 et 83 comme le prévoit l article L 132-23du code des assurances .Suis je dans mon droit ? Si oui comment ce faire entendre de mon assureur qui semble décidé a gagner du temps .Sans doute préférant verser une rente qu un capital